

COMITE DES USAGERS DU BASSIN DE THAU DU CYCLE DE L'EAU DECLARATION PUBLIQUE

La question de la ressource en eau et de son accès est devenue centrale au XXIème siècle sur notre planète.

L'accès à l'eau est un défi pour de nombreuses populations humaines sur tous les continents; la faune, la flore, de nombreux écosystèmes sont chaque jour en danger de disparition.

Nul ne peut se désintéresser de cette réalité aux conséquences mondiales.

En France, le département des Pyrénées Orientales et la basse vallée de l'Aude sont en déficit hydrique constant depuis bientôt trois années.

Notre bassin de vie doit faire face à des périodes de sécheresse, des phénomènes climatiques récurrents: tornades, pluies et coups de vent réguliers, montée des eaux, pollutions marines...

Gestion de l'eau potable:

Dans ces conditions, nous devons réfléchir à la meilleure façon de protéger notre ressource en eau de façon durable, afin que son utilisation et son partage soient les plus justes.

Le bassin de Thau et son agglomération :

A ce jour, une grande disparité de gestion de l'eau potable est constatée sur l'agglomération du Bassin de Thau.

Pour une population proche de 130 000 habitants, trois modes de gestion sont identifiés, dont deux avec des sociétés privées.

Société d'économie mixte à opération unique de Sète « Eau d'Issanka », l'actionnaire majoritaire est SUEZ France pour 60%, commune de Sète 40%, concession de l'eau potable VEOLIA pour les communes de Frontignan, Balaruc-Les-Bains, Balaruc-Le Vieux (SAEP Frontignan), régie publique de Mèze.

Une partie des communes de Sète Agglopôle Méditerranée (Bousigues, Gigean, Loupian, Marseillan, Mireval, Montbazin, Poussan, Vic-La- Gardiole, Villeveyrac) sont gérées par la Société d'économie mixte à opération unique du Bas Languedoc « Eau Bas Languedoc », dont l'actionnaire majoritaire est SUEZ France pour 60%, Syndicat Eau Bas Languedoc 40%, société qui alimente en eau potable tout le bassin de Thau après des achats annuels d'eau.

Propositions:

Nous proposons dès 2027, fin des contrats de Sète, et du SAEP de Frontignan, la création d'une régie publique de l'eau potable pour notre agglomération. Il sera mis fin à la gestion déléguée aux entreprises privées, dont les résultats

constatés sont moins efficaces que la régie publique de Mèze: tarification, et performances des réseaux.

La fausse concurrence sur le bassin de Thau entre VEOLIA et SUEZ France s'achèvera avec la fin des contrats (rachat de SUEZ France par VEOLIA en 2022, à hauteur de 97%, après une offre publique d'achat de 13 milliards d'euros).

La régie publique facturera le juste prix en fonction des besoins de l'exploitation de l'eau potable au regard des investissements nécessaires. Plus aucun dividende ne sera versé aux actionnaires privés.

Gestion du traitement des eaux usées:

Le bassin de Thau et le littoral qui borde nos communes sont fragiles, il faut les protéger de toutes les formes de pollutions.

Nous constatons que malgré un contrat de 230 millions d'euros hors taxes pour 20 ans (fin contrat 2037), dont 72 millions hors taxes pour la construction de la station d'épuration de Sète, SUEZ France/Thau Maritima, **concessionnaire et unique candidat lors de l'appel d'offres du marché public**, ne répond pas aux besoins de traitement des eaux usées de notre agglomération.

Nous désapprouvons la décision du Conseil Communautaire de Sète Agglopol Méditerranée, donnant la concession de la collecte et du transport des eaux usées des communes de Bouzigues, Loupian, Marseillan, Mèze, Montbazin, Poussan, Vic-La-Gardiole et Villeveyrac au secteur privé, pour une durée de six ans et six mois; nous demandons le report de cette décision après les élections municipales de 2026.

De trop nombreuses pollutions dues à des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel ont mis en danger la population: crises sanitaires en décembre 2022 (norovirus), nouvelle pollution en décembre 2023 de l'étang de Thau (secteur Pinet/Pomérols), pollutions du littoral dont une inexplicable en septembre 2024, plage de la Baleine à Sète (présence de matières fécales), plages de Frontignan précédemment.

Dernièrement, nous avons appris une défaillance de l'émissaire en mer (station d'épuration des Eaux Blanches Sète) non fonctionnel, dont les coûts de réparation sont de 800 000€ HT suivant un appel d'offres public, déversant dans la Méditerranée des eaux dont la qualité est douteuse.

Notre Comité avait dès 2016 demandé la rénovation de l'émissaire en mer.

Il en est de même pour le bassin versant du nord-bassin de Thau qui mériterait une attention particulière, et des contrôles plus réguliers concernant les déversements dans la lagune.

Propositions:

Dans ces conditions, Sète Agglopol Méditerranée doit renégocier voire dénoncer le contrat de concession avec Suez France/Thau Maritima, pour insuffisance de résultats, après enquêtes sur les événements à l'origine des pollutions précitées, pour mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement.